

Prise en charge d'une partie du CPF : encore aux salarié-es de payer !

Le gouvernement a introduit subrepticement le week-end dernier un amendement au projet de loi de finances 2023 sur lequel Borne s'apprête à dégainer un nouveau 49-3. Cet amendement n'est pas sans conséquences pour les salarié-es : alors que leurs salaires sont en berne et l'inflation au plus haut, le gouvernement entend mettre en plus à leur charge une partie de leur compte personnel de formation (CPF) alors que celui-ci était abondé notamment par les employeurs et divers organismes publics. Au motif que le dispositif coûte bien trop cher aux finances publiques sans compter qu'il est l'objet de fraudes massives, le gouvernement fait passer à la caisse ceux et celles auxquels le système est censé profiter : les salarié-es. Et surtout pas les employeurs qu'on préfère aider massivement (soit le tiers du budget de l'Etat) sans qu'ils n'aient rien à devoir. Pour faire passer la pilule, les chômeurs-euses ne sont pas appelé-es à contribuer. Il faut dire que la réforme de l'assurance chômage est là pour de toute manière leur faire à nouveau les poches : ils et elles évitent une sorte de « double peine ».

Tout cela n'est que la poursuite de la fuite en avant dans l'individualisation de la formation conçue uniquement sur un plan financier depuis le 1^{er} janvier 2019, ce qui a eu surtout pour effet d'attirer les charlatans alléchés par la promesse d'un gain facile. Les salarié-es les moins qualifié-es, alibis de la création du CPF, auront le choix entre ne pas se former, faute de pouvoir payer le ticket « modérateur » (« aggravateur ») ou choisir une formation agréée par leur employeur...La contribution instaurée par l'amendement gouvernemental sera demandée pour financer les actions de formation proprement dites, les bilans de compétence mais aussi les validations des acquis de l'expérience.

C'est donc encore et toujours un **dessaisissement des structures collectives et publiques de formations qui ne sont plus conçues que comme des parcours individuels** reposant sur les capacités de chacun-e à pouvoir se former et à se vendre sur le marché du travail, c'est-à-dire selon les desiderata du patronat sans que celui-ci ait à investir dans la formation. Vouloir changer de vie professionnelle, c'est aujourd'hui acquérir soi-même des « compétences » pour être employable (et jetable) selon les souhaits du Medef.

Tout l'inverse de ce que revendique l'Union syndicale Solidaires avec une formation professionnelle réellement prise en charge par un service public qui respecte les choix de vie et d'existence, loin des impératifs de rentabilité du patronat et de la finance.